



AGENDA

8 & 15 FÉVRIER

ANIMATIONS NATURE

PLAINE DE VIE

L'association Plaine de Vie propose deux ateliers nature.



- mercredi 8/02:

atelier cuisine "Espace d'échange et de découverte de nouvelle recette avec des légumes de saison".

- mercredi 15/02: atelier découverte "Remède de sorcière"

De 14 h à 16 h - Tarif: 2 € par foyer

Inscription obligatoire au moins 24 heures avant, au 0139 35 27 36 ou par mail animation-nature@plainedevie.org

DU 11 AU 18 FÉVRIER

STAGE BAFa

La Ville, en partenariat avec l'association "La main solidaire", organise une formation au diplôme du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) de base à un prix réduit. Inscriptions et informations au service Jeunesse et Familles, rue Fleming. 01 39 35 95 82.

2 MARS

CONSEIL MUNICIPAL

Il se tiendra à 20h30 en mairie.

Ordre du jour prochainement disponible sur www.ezanville.fr.

3 MARS

SPECTACLE DE CHANT

Les élèves du cours de chant de Loisirs et Culture vous proposent un spectacle sur les thèmes des "Je t'aime un peu, beaucoup, à la folie" et "Paris" à 20h15 au théâtre de l'Union Familiale, rue des écoles.

Renseignements 01 39 35 12 15

19 MARS

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Rendez-vous à 10 h devant le monument aux morts du cimetière d'Ezanville.



MULTIMÉDIA

LA VILLE EN POCHE AVEC L'APPLICATION MOBILE "EZANVILLE"

La Ville est heureuse d'offrir aux utilisateurs de Smartphones et de tablettes numériques une application qui facilite l'accès aux informations pratiques de la commune.



Lancée depuis le mois de février, cette application propose un accès à l'information encore plus direct, où que vous soyez, en optant pour des pratiques actuelles.

Un outil d'information

Très simple d'utilisation et très intuitif, ce nouvel outil vous permet de suivre en temps réel tout ce qui se passe à Ezanville : connaître les horaires des structures, savoir ce que mange votre enfant à la cantine, les travaux en cours, ou encore accéder aux contacts des associations et à l'annuaire des commerçants de la Ville via les 12 rubriques signalées par des icônes. Le service de géo-localisation permet de vous localiser sur un plan interactif et de vous indiquer l'itinéraire vers les structures et les équipements municipaux.

Un outil d'échanges

En plus de donner la possibilité aux administrés d'envoyer un message aux services municipaux, l'application intègre une fonctionnalité nouvelle, appelée à se développer, celle du signalement. L'icône "Signaler un problème" permet aux administrés d'avertir les services techniques d'un incident ou d'un dysfonctionnement constaté sur le domaine public tel qu'un trou dans la chaussée ou un dépôt sauvage

par l'envoi d'une photo accompagnée d'une courte description.

Un système d'alerte

Autre fonctionnalité, un système de notifications ("push"), qui, s'il est activé, permet à l'utilisateur d'être averti d'informations actualisées en temps réel par message, et sans que l'application soit ouverte. Cela peut s'avérer utile en cas d'intempéries, de grèves dans les écoles ou encore pour rappeler la tenue d'une manifestation.

Enfin, ce nouvel outil est conforme aux normes d'accessibilité en offrant la possibilité d'agrandir la police de caractères de chaque module à votre convenance.

Avec cette application mobile qui vient s'ajouter au site internet, aux panneaux lumineux et à la page Facebook, Ezanville poursuit sa transition dans l'ère du numérique et devient une ville connectée avec une priorité donnée à l'interactivité et à la réactivité.

A VOS SMARTPHONES ET TABLETTES !

Rendez-vous dès maintenant sur l'App Store ou sur Play Store pour télécharger gratuitement l'application "Ezanville".

**ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS,
CHERS AMIS,**

Un certain nombre d'Ézanvillois de la rue de Reims, de l'avenue du Général de Gaulle et des abords de la mairie, me demandent de rappeler dans ces lignes la réglementation concernant les déjections canines dans leur environnement. Je l'ai déjà fait 3 ou 4 fois et je sais que je n'ai pas été compris. Nous sommes donc passés désormais à la phase répression. Plusieurs contrevenants en ont fait les frais. Certains ont d'ailleurs à cette occasion manifesté leur mécontentement. Sachez que celui-ci n'est pas justifié et, pour être polis, nous nous en moquons. Je rappelle que le tarif de la contravention est de 65 euros.

Le 21 octobre, nous avons ouvert et inauguré la bibliothèque municipale située dans la cour de la Poste d'Ézanville. Un accès a été installé dans la Grande rue, sur la place du centre-ville. La veille de l'inauguration, nous avions déjà 61 adhérents qui avaient pris leur carte lors du forum des associations. Depuis cette date, nous sommes passés à 337 inscrits dont 108 enfants/adolescents de moins de 14 ans, 4 jeunes adultes de 15 à 24 ans, 5 adultes de 25 à 29 ans, 97 de 30 à 59 ans et 50 de 60 ans et plus. Reste 12 personnes membres de groupes. Nous sommes très satisfaits de cette progression qui ne va pas s'arrêter là je pense. Ce chiffre ne tient pas compte bien entendu des enfants des écoles ou de la Maison de l'Enfance qui viendront accompagnés en groupes. Je constate que la tranche de 15 à 24 ans est sous représentée. Ce qui est regrettable car c'est précisément ceux qui devraient bénéficier de la fonction éducative d'une bibliothèque communale. Je suppose que les professeurs encouragent leurs élèves à lire. Je me souviens que c'était le cas à l'époque où un collégien était capable d'écrire au moins une phrase sans faire de faute d'orthographe. Maintenant c'est mission impossible pour beaucoup d'élèves sortants de grandes écoles. Une réflexion sur le sujet me semble utile.

A propos de nos collégiens, je pense qu'il est utile de rappeler les règles essentielles de sécurité qu'eux-mêmes doivent respecter. Par exemple, marcher sur les trottoirs, traverser sur les passages piétons, respecter l'autorisation de traverser aux feux rouges et ne pas monopoliser la voie entière rue de Condé. Les parents qui réclament de la municipalité des aménagements particuliers pour protéger leurs enfants doivent déjà leur inculquer ces quelques règles.



**ALAIN
BOURGEOIS**
MAIRE
D'ÉZANVILLE

Ézanvilleinfos

Mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville // 0139 35 44 80
Directeur de la publication // Alain Bourgeois
Rédaction // Ève Pavési, Issif Coulibaly (stagiaire)
Conception-réalisation // RDVA // 013412 99 00
Impression // STIP // 0139 91 91 73 // Dépôt légal à parution

**FACTURES D'ÉNERGIE****QUELLES AIDES POUR RÉDUIRE
VOS DÉPENSES?** (suite et fin)

Parce que la municipalité se soucie de votre bien-être et de l'environnement, nous vous avons proposé, dans le dernier numéro de votre Ézanville Infos, un dossier recensant les aides existantes pour rendre votre logement plus économe en énergies. Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique et le programme "Habiter mieux" de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat ont été expliqués. Voici à présent les autres subventions dont vous pouvez bénéficier dès maintenant.

LA TVA À TAUX RÉDUIT

La TVA au taux réduit de 5,5 % ou au taux intermédiaire de 10 % (au lieu du taux normal à 20 %) permet de soutenir les propriétaires, occupants ou bailleurs, les locataires dans leurs travaux de performance énergétique : installation d'une pompe à chaleur, isolation thermique,...

Le taux est également applicable aux travaux induits qui figurent sur la même facture que les travaux principaux : déplacement de radiateurs, dépose de sols,...

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Pas de conditions de ressources,
- Dépenses effectuées sur une résidence principale ou secondaire, construite depuis 2 ans et plus,
- Passer par un professionnel qui assure les travaux,
- Taux applicable sur le matériel et main d'œuvre à condition d'une facture unique.

LES TRAVAUX CONCERNÉS :

- Travaux d'isolation thermique,
- Amélioration du système de chauffage : régulation, changement de chaudière, installation d'un chauffage bois, ...
- Installation d'un système de production électrique par énergies renouvelables.



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) OU PRIMES ÉNERGIE

Les CEE sont des aides financières pour les propriétaires qui réalisent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement principal, secondaire ou en location. Les montants varient en fonction des revenus, des travaux réalisés, du nombre de personnes à charge,....Les modalités de versement sont nombreuses: chèque, carte cadeau, points fidélité...

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être propriétaire du logement,
- Respecter le plafond des ressources,
- Réaliser des travaux de rénovation énergétique par un professionnel titulaire d'une qualification portant la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement),
- Répondre aux conditions d'éligibilité technique du matériel,
- S'inscrire obligatoirement auprès d'un programme, avant le début des travaux.



QUELQUES EXEMPLES DE SITES PROPOSANT DES « PRIMES ÉNERGIE »

Pour en savoir plus, ci-dessous une liste de sites proposant des "primes énergie qui disposent d'un simulateur pour calculer le montant de la prime :

- <http://www.lenergiemoinscher.com/>
- <https://www.prime-eco-energie.auchan.fr/>
- <http://www.prime-eco-travaux-carrefour.fr/>
- <http://www.energie-prime.fr/>
- <http://www.habitatcoenergie.fr/>
- <https://www.primesenergie.fr/>

LE FINANCEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)?

Le programme des Certificats d'Économie d'Énergie a pour objectif de réduire les consommations énergétiques des Français. En effet, les fournisseurs d'énergie et de carburant doivent réaliser ou inciter les consommateurs (particuliers, collectivités locales, établissements publics...) à la réalisation d'économies d'énergie. Une fois l'action d'économie d'énergie réalisée, ils récupèrent un Certificat d'Économie d'Énergie, preuve de leur engagement.

DEUX EXEMPLES D' ACTIONS FINANCIÉES PAR LES CEE :

> *Mes ampoules gratuites: recevoir gratuitement 5 ampoules LED*

Une ampoule LED consomme 80 % d'électricité en moins qu'une ampoule à incandescence. Grâce à ce pack de 5 ampoules LED vous économiserez en moyenne 50 € d'électricité par an. En fonction de vos revenus et du

À NOTER

Les CEE sont cumulables avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et la TVA réduite.

nombre de personnes dans votre logement, vous pourrez bénéficier d'une subvention qui finance en totalité ou en partie vos ampoules LED. Pour cela, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition et allez sur le site internet : <https://www.mesampoulesgratuites.fr/>

> *Isolez vos combles perdus pour 1 €* : le Pacte Énergie Solidarité*

Le programme « Pacte Énergie Solidarité » a été le premier à mettre en place une action spécifique pour l'isolation des combles perdus.

En effet, dans les habitations datant de plus de 25 ans et non rénovées, la réalisation de travaux d'isolation des combles perdus permettrait de réaliser en moyenne un gain de performance énergétique de 25 à 30 % (source Ademe) et ainsi de gagner 3 à 4 °C en hiver.

En ciblant ce type de travaux, le Programme « Pacte Énergie Solidarité » a vocation à aider les ménages en situation de précarité énergétique (propriétaires occupants et locataires).

Le montant de l'aide dépend des revenus, du nombre de personnes dans le logement, du mode de chauffage utilisé et du département.

Aujourd'hui, il existe plusieurs actions sur cette thématique. Pour plus de renseignements, quelques coordonnées :

- <http://www.pacte-energie-solidarite.com/>
Téléphone (Appel gratuit) : 0 800 000 838
- <https://www.renover-en-france.fr/>
Téléphone (Appel gratuit) : 0 805 620 670

L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Proposé aux propriétaires, occupants ou bailleurs, ce prêt, sans intérêt, finance des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale du logement.

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Pas de conditions de ressources,
- Dépenses réalisées dans sa résidence principale construite avant le 1er janvier 1990,
- Respecter les caractéristiques techniques des matériaux et des équipements pour solliciter des professionnels RGE.

LES MODALITÉS DU PRÊT :

- Le prêt est plafonné à 30 000 € maximum. Fixée à 10 ans, sa durée de remboursement peut être portée à 15 ans pour certains travaux.

- Une fois le prêt accordé, vous avez deux ans pour faire réaliser les travaux.

LES 3 TYPES DE TRAVAUX CONCERNÉS :

- La réhabilitation de systèmes d'assainissement non-collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.
- Les travaux préconisés par une étude thermique de l'habitation, dans un objectif d'amélioration de la "performance énergétique globale" du logement,
- Les travaux répondant à 2 des 6 actions du bouquet de travaux : l'isolation de la toiture ou des murs donnant sur l'extérieur, l'installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables,...
- Les tâches indissociables à ces travaux sont prises en compte.



À NOTER

L'éco-prêt à taux zéro peut être cumulé avec les CEE, le CITE et les aides de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), les aides des collectivités territoriales.

LES AUTRES AIDES POSSIBLES

ACTION LOGEMENT

Action Logement (1 % patronal) propose des prêts travaux pour financer les travaux de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration de performance énergétique de leur bien immobilier. Très avantageux, il faut toutefois répondre à certains critères de revenus et de logement. Pour en connaître le taux, renseignez-vous auprès du Comité interprofessionnel du Logement (CIL).

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE - CRIF

L'ANAH gère également les aides du CRIF et fait office de guichet unique.

ADRESSES UTILES

> ADIL 95 - Agence Départementale d'Information sur le Logement 95

Maison de Quartier Camille Claudel
2 bis, Avenue du 8 mai 1945 - Villiers le Bel
Tél.: 01 39 90 00 10
Permanence: jeudi sauf le dernier du mois

> Maison de Quartier Allende

10, Boulevard Salvador Allende
Villiers le Bel - Tél.: 01 39 90 67 92

> ADIL 95

Bâtiment G - La Croix Saint-Sylvère
Rue des Châteaux Saint-Sylvère
95000 Cergy - Tél.: 01 30 32 83 15
information@adil95.org
contact@adil95.org
N° gratuit: 0805 16 00 95.

> Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

Tél.: 0 820 15 15 15
http://www.anah.fr

> Soliha

SOLIDaires pour l'Habitat accompagne les personnes défavorisées, fragiles et vulnérables dans leurs démarches de travaux de réhabilitation et d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.
Agence du Val d'Oise
Rue des Châteaux Saint Sylvère - Bât G
95000 Cergy
Tél.: 01 30 38 07 08 - Fax: 01 49 24 93 87
http://75-92-95.soliha.fr/
http://www.renovation-info-service.gouv.fr
Tél.: 0 808 800 700 (Prix d'un appel local).

DÉPANNAGE À DOMICILE

NE VOUS FAITES PLUS ARNAQUER !



En raison du nombre d'abus et d'arnaques de professionnels peu scrupuleux dans le dépannage à domicile, le gouvernement a lancé une campagne nationale de prévention et d'information pour alerter les consommateurs. Cette campagne intitulée "Faites vous dépanner, pas arnaquer", est pilotée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui vérifie notamment les informations contenues dans les prospectus déposés dans les boîtes aux lettres des particuliers par des dépanneurs-réparateurs qui interviennent à domicile.

Certains professionnels profitent du caractère urgent de l'intervention (fuite d'eau, porte bloquée...) pour abuser de leurs clients notamment en leur appliquant des tarifs exorbitants. La serrurerie est le domaine suscitant le plus grand nombre de plaintes.

Pour avoir quelques repères, l'association locale UFC-Que choisir de la Vallée de Montmorency a publié dans sa revue trimestrielle quelques estimations "raisonnables":

- 110 € à 130 € pour une ouverture de porte en soirée ou le week-end
- autour de 300 € pour des WC bouchés, voire 600 € si l'intervention nécessite un camion.

Une facture est obligatoire dès que le prix d'une prestation est supérieur à 25 € TTC et doit être délivrée dès que la prestation est terminée, et en tout état de cause avant le paiement du prix. Le client a le droit de conserver les pièces ou appareils remplacés.

Si un professionnel profite d'une situation d'urgence et abuse de la vulnérabilité d'un client, il y a abus de faiblesse ce qui est lourdement réprimé par la loi.

10 CONSEILS

- Jetez les prospectus d'aspect "officiels" déposés dans les entrées d'immeubles, boîtes aux lettres..., n'utilisez jamais ces numéros.
- Évitez d'aller sur internet pour chercher un pro du dépannage. En tapant "dépannage", "serrurier" ou "plombier" on tombe rarement sur des professionnels honnêtes.
- Clés perdues la nuit: passez la nuit chez des proches ou à l'hôtel plutôt que d'appeler un serrurier au hasard et de payer plus cher que l'hôtel.
- Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- Contactez votre assurance habitation qui, selon le contrat souscrit, a un numéro d'urgence 24h/24 à vous proposer.
- N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.
- N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance: gardien, proches.

PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Depannage-a-domicile>
www.ufc-ul.org

ACTUALITÉS

Un service à la rédaction administrative



En collaboration avec le Secours Catholique, le Centre Communal d'Action Sociale accompagne les Ezanvillois dans la rédaction des courriers et courriels administratifs, dans le cadre d'une permanence mensuelle.

Gratuit, ce service propose une aide concrète pour remplir les formulaires de logement, d'aide juridictionnelle, d'allocations familiales, ... ou pour répondre à des organismes tels que les mutuelles, les assurances, la Sécurité Sociale,...

Ce service a plusieurs objectifs :

Assister chacun dans la rédaction des réponses ou des demandes et à compléter les formulaires administratifs,

Ecouter, renseigner et orienter vers les structures les plus appropriées pour traiter les demandes spécifiques,

Accompagner pour favoriser l'autonomie administrative des personnes reçues.

Cette permanence a lieu tous les mois (27/02, 20/03...) au Centre Communal d'Action Sociale, uniquement sur rendez-vous au 01 39 35 44 97.

Découvrez le Blockbuster, un court-métrage primé et réalisé par un Ezanvillois !

Tournée notamment dans le parc de la Fresnaye à Ezanville, cette comédie écrite et réalisée par Joris Augustin raconte l'histoire d'un grand scénariste qui souhaite démontrer que l'écriture d'un film qui attire le grand public, en masse, dans les salles, est à la portée du premier venu. Avec les spectateurs, celui-ci va donc imaginer, en reprenant les codes des blockbusters hollywoodiens, un film qui se matérialisera au fil de son récit.

Ce film a remporté le prix du Meilleur court-métrage du Val d'Oise dans le cadre du festival "Courts devant". Il a également été projeté à deux reprises dans le cinéma de Domont et dans une grande salle parisienne, le MK2 de la bibliothèque François Mitterrand.

Visionnez le Blockbuster : <https://www.youtube.com/watch?v=ORSzQ68qP0&t=983>



TRIBUNES

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

Malgré la défection de notre opposition à Ezanville, les primaires de la gauche ont pu se dérouler sur la commune d'Ecouen. Heureusement que quelques volontaires ont bien voulu tenir ce bureau car la démocratie nécessite que chacun puisse s'exprimer. Nous avons constaté comme beaucoup de gens que le parti Socialiste ne représente plus grand chose. Le candidat qui est sorti des urnes le 29 janvier va récupérer un parti au bord du gouffre. Il aura la lourde tâche de lui faire faire un grand pas en avant... 😊

Nous sommes également un peu surpris du temps qu'il a fallu pour annoncer ne serait-ce que le nombre de votants et le nombre de voix obtenues pour chaque candidat avec précision. C'est inquiétant, n'est-ce pas ?

Bien vivre à Ezanville

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

Quelle lucidité Monsieur le Maire !

Vous décrivez très justement dans votre édit de janvier, le fonctionnement de votre propre conseil municipal : des conseillers totalement muets, passifs, et votant comme un seul homme, sans poser de question. Mais comment le pourraient-ils, puisque certains conseillers ouvrent même l'enveloppe avec les documents de travail au moment du conseil municipal, sans en avoir pris connaissance auparavant. Quant aux adjoints, ils se plient à toutes vos décisions sans ciller.

Pouvons-nous rappeler qu'un maire responsable ferait un bilan de mi-mandat pour ses concitoyens. Un maire rassembleur signalerait qu'il est le maire de tous les Ezanvillois, qu'ils le soutiennent ou pas. Un maire démocrate organiserait des réunions publiques et de quartiers ouvertes à tous les Ezanvillois pour les consulter sur des projets qui les concernent. Enfin, un maire tout court se situerait au-dessus des clivages politiques et se préoccuperait davantage de la politique de sa ville que de la politique politicienne.

En ce début d'année, moment des vœux, pour 2017 nous espérons :

- que toutes les commissions municipales se réunissent,
- qu'il nous soit permis d'être deux par commission,
- que des compte-rendus écrits des commissions municipales soient établis et transmis aux participants,
- que notre travail et nos questions soient pris en compte,
- que nos interventions apparaissent dans les compte-rendus des conseils municipaux,
- que les dates et ordres du jour des conseils municipaux nous soient transmis plus de 5 jours avant la date,
- et enfin que les commissions et les conseils municipaux soient des lieux où s'instaure un véritable débat.

Quant à nous, comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons de travailler dans l'intérêt des Ezanvillois.

Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Nous ne souhaitons pas commencer l'année sur une polémique mais un trait d'humour s'impose, en réponse, au dernier édit de Monsieur le Maire, quand il évoque l'importance des différentes commissions.

Pour ce qui nous concerne, nous considérons effectivement qu'elles sont nécessaires, celles-ci devant être constructives, en vue de préparer les différents points votés au conseil municipal. Notre groupe tient à y être présent autant que possible. D'ailleurs, en cas d'absence, nous remercions les adjoints au maire qui les animent, de nous autoriser à nous faire représenter.

Ce qui n'est pas le cas de tous nos collègues, qui brillent, pour certains, par leur absence depuis plusieurs mois pour ne pas dire depuis le début de la mandature.

Monsieur le Maire nous rappelle que son équipe est composée de 22 conseillers élus, mais encore faudrait-il que l'absentéisme ne soit pas si élevé.

Autre regret, Les commissions devraient être le lieu privilégié pour opérer un véritable débat permettant d'enrichir les points qui sont présentés, « le bon sens étant la chose la mieux partagée », il peut être simplement de « dégonfler » les nombreuses critiques qui seront faites par l'opposition, lors du Conseil Municipal. Or nous constatons malheureusement que le débat existe peu et qu'elles sont plutôt l'occasion d'entendre des décisions déjà prises par le Maire ou en bureau municipal.

Pas étonnant alors que le débat soit surtout porté lors du Conseil Municipal, puisque les commissions ne jouent pas leur rôle.

Nous avons donc relevé la bonne résolution de Monsieur le Maire, « d'écouter ». Dont acte, nous allons essayer d'y croire !

Ezanville notre ville

RETOUR SUR...

6 janvier

Remise des médailles du travail de la Ville à Mme Rudent (30 ans de service).



17 janvier

Galette des rois à la RPA.



20 janvier

Bourse aux 2 roues et autos d'avant 1980.



EN BREF ...

Un service municipal pour les 16/20 ans

La Ville, en partenariat avec l'association La main solidaire, ouvre une nouvelle structure en direction des jeunes. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une aide administrative (CV, recherche stage/emploi, courriers...), d'un accueil libre pour échanger et monter des projets (personnels et de groupe), ainsi que de sorties mensuelles et d'animations pendant les vacances scolaires (dès le 7 février).

Pour tout renseignement : 01 39 35 95 82 ou bmatias@ezanville.fr



Accompagnement scolaire

L'Union Familiale propose un accompagnement scolaire dispensé par des bénévoles professionnels ou des retraités de l'enseignement à destination des enfants ayant besoin d'être aidés dans les apprentissages. Des sessions de 5 à 6 semaines sont organisées par petits groupes de même niveau le mercredi après-midi dans les locaux de l'association au 7/9 rue des écoles à Ezanville.

Informations au 07 81 47 53 54

Finances publiques : fusion des services d'enregistrement

La direction départementale des Finances publiques du Val d'Oise vous informe de la fusion des services d'enregistrement de Garges et Ermont au 1^{er} février 2017.

Le service fusionné sera localisé au Centre des Finances publiques d'Ermont 421, Rue Jean Richepin-BP 85 - 95 125 ERMONT CEDEX

Ce service est en charge de l'enregistrement des mutations à titre gratuit (déclaration de succession, donations et donation-partage) et des actes sous seing privé.

Auto : Procurez-vous votre Certificat qualité de l'air

Les automobilistes sont encouragés à faire l'acquisition, dès maintenant, du certificat qualité de l'air Crit'Air sur le site www.certificat-air.gouv.fr (coût : 4,18 euros). Cette classification permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Elle sera utilisée par le Préfet de police lors des épisodes de pollution et par la Ville de Paris dans le cadre de mesures pérennes de reconquête de la qualité de l'air comme la zone à circulation restreinte.



Nouveau dispositif Vigipirate

Un document (disponible sur ezanville.fr) recense de façon exhaustive et pédagogique de nombreuses recommandations permettant à chacun de développer une plus grande vigilance et des réflexes pour mieux se protéger (et aider les autres) en cas d'attaque.

Parmi ses nouveautés, le plan VIGIPIRATE comprend désormais 3 niveaux qui permettent au dispositif de sécurité intérieure de s'adapter rapidement, en fonction de l'intensité de la menace terroriste. Le niveau actuel est le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.).

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/vigipirate

CARNET

OCTOBRE

Décès

Ginette Pégaz-au-Clerc,
Francisca Gonzalez

Décès

Lucie Paris, Julian Luna De Prada,
Marcel Vigier, Paulette Fauchet

DÉCEMBRE

Naissances

Emma Audiot, Déborah Felissaint,
Léanna Makoundoubou Yoneumeu,
Jaheim Michel Lecuyer,
Léanore Rouze

JANVIER

Naissances

Serena Veillard Beretta, Théo
Tordi, Angéla Doman.

Décès

Claude Macé,
Robert Jacquemod